



# Fête du Livre de St-Pierre-de-Clages 2019

## REGLEMENT EXPOSANTS – 1 JOUR

La Fête du Livre est organisée par l'association : *les Amis du Village du Livre de St-Pierre-de-Clages*.

### **1. Gestion des stands d'exposition**

#### ***a. Emplacement***

- Les amis du Village du Livre louent des emplacements de type « Plein air » ; ils sont marqués et numérotés sur le sol. Une table est à disposition.
- La location d'un emplacement est fixée à CHF 100.- tous frais inclus.
- En cas de déprédation, les frais de remise en état seront facturés à l'exposant.

#### ***b. Horaire***

- Le stand doit être monté avant 9h30.
- Il doit être ouvert le samedi entre 10h00 et 20h00.
- Le démontage doit se faire après les heures d'ouverture indiquées.

#### ***c. Circulation***

- L'accès au stand se fait par l'entrée Nord du Village.
- Les véhicules doivent avoir quitté la zone d'exposition avant 9h30.
- Le soir, dès que la porte Nord est ouverte, vous pouvez accéder à votre stand pour recharger votre matériel.

#### ***d. Divers***

- Les propriétaires de chiens ont l'obligation de les tenir attachés.
- L'emplacement doit être nettoyé.

### **2. Affichage des prix des livres**

- Le prix de vente des livres doit être clairement indiqué.
- Les ventes au kilo ou au carton sont interdites !
- L'organisateur n'intervient pas dans la politique des prix pratiquée par les exposants.

### **3. Assurance**

- Nous déclinons toute responsabilité pour les dommages causés à la marchandise que vous exposez ainsi qu'à votre matériel de stand (vol, incendie, dégâts d'eau, etc.)
- Veuillez donc prendre toutes les dispositions nécessaires pour être assuré en cas de problèmes.
- De même, la construction, la gestion et le démontage du stand sont de votre ressort ; tout cela se fait sous votre entière responsabilité.